Reçu en prefecture le 22/11/2023

Publié le 2 7 NOV. 2/1/3

ID: 074-200005551-20231117-A_2023_29-DE

ODEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE: Mairie d'ETREMBIERES - Place Marc Lecourtier **74100 ETREMBIERES**

OBJET:

AUTORISATION DE SIGNATURE DES

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE

REHABILITATION DE LA GARE BASSE **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

Séance du :

17 novembre 2023

Convocation du :

09 novembre 2023

LOTS N°3, 8, 11 ET 14

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

N°A-2023-29

Membres présents : Mesdames Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Dominique Frei, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski,

Membres représentés :

Patrick Antoine par Jacky Tonoli, suppléant,

Christian Dupessey par Françoise Magdelaine suppléante,

Membres excusés: Roxane Dupommier, Christian Aebischer, Alain

Carlier, Marc Châtelain, Gabriel Doublet, Jean-Marie Martin,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus (€ HT)
3	Toiture – Etanchéité	Amp etanchéité	59 729,52
4	Enduits	Déco façade	46 322,50
6	Cloisons – Doublages	SNPI	40 133,74
7	Peinture	Alpes décors	13 179,52
8	Revêtement sols souples	CAZAJOUS DÉCOR	9 761,68
9	Menuiserie intérieure	ROUX	15 740,34
10	Carrelage – Chapes	CRC	26 784,39
11	Chauffage – Ventilation Désenfumage– Plomberie	AQUATAIR	110 212,85 19 455,00 (PSE)
14	VRD	DECREMPS	192 127,70

Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 2 7 NOV. 2023 ID: 074-200005551-20231117-A 2023 29-DE

SAEV 75 379,00 15 Aménagements extérieurs

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'aiuster le volume de trayaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n°03, 08, 11 & 14.

Lot nº 03 - Toiture - Etanchéité / Avenant nº02

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maitrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM nº 20 GB > Trappes de toit, suppression protection par gravillons et lanterneaux Montant: + 163,57 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : 163,57 € HT

Nouveau montant du marché: 73 403,29 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 22,89 %

Pour ce lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2023 devra émettre un avis préalable.

Lot nº 8 - Revêtement sols souples / Avenant n°02

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maitrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM nº 18 GB > Revêtement de sol, remboursement ajustement de prix (FTM 13 GB) Montant: + 558,90 € HT - Tranche ferme

Montant de l'avenant n° 2 : 558,90 € HT

Nouveau montant du marché 11 560,11 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 18,40 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA: 20,0 % - Montant HT: 11 560,11 € - Montant TTC: 13 872,14 €

Pour ce lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2023 devra émettre un avis préalable.

Lot nº 11 - Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie / Avenant nº03

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maitrise d'œuvre Elles sont prises en compte comme suit :

FTM nº 21 GB > Barres de relevage douche, trappes de visite - Travaux/prestations non réalisés : canalisation polyéthylène (art. 3.1.5.1) et miroirs de sécurité (TO 01)

Montant: -8 259,00 € HT - Tranche ferme et tranche optionnelle 1

Montant de l'avenant n° 3 : - 8 259,00 € HT

Nouveau montant du marché: 111 670.82 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01, 02 et 03 : 10,96 %

S'agissant d'un avenant en moins-value, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'a pas été requis.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 2 2 NOV. 2023

ID: 074-200005551-20231117-A_2023_29-DE

Lot n° 14 - VRD / Avenant n°02

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour répondre aux demandes du maitre d'ouvrage Elles sont prises en compte comme suit :

• <u>FTM n° 23 GB</u> > Marquage supplémentaire, balance signalétique (TO 08) Montant : - 4 094,80 € HT - Tranche ferme et tranche optionnelle 8

Montant de l'avenant n° 2 : - 4 094,80 € HT

Nouveau montant du marché (tranches affermies et affermissement partiel TO 05) : 182 495,88 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 0,14 %

S'agissant d'un avenant en moins-value, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'a pas été requis.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les avenants aux lots n° 03, 08, 11 & 14 dans les conditions exposées ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les avenants ;

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Président eon du Anny Mertin Le 20 11 2028

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.